



DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION

Session CAFERUIS 2022/2024

*Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de
Responsable d'Unité d'Intervention Sociale*

Rentrées

**Décembre 2022 / Février ou Mars
2023**

(Avec option Master 1)

CANDIDATURE CAFERUIS*

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

Dossier à retourner par voie postale : EFPP (Mme Tissame EL FARROUJI)

Pour tout renseignement complémentaire : 01 44 39 71 32 ou t.elfarrouji@efpp.fr

Votre candidature concerne la rentrée de ¹ :

Décembre 2022

Février-Mars 2023

VOTRE ETAT CIVIL¹

Mme

Mlle

M.

NOM (en capitales) :

Prénom :

NOM de jeune fille (*pour les femmes mariées*) :

VOS COORDONNEES PERSONNELLES

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél domicile : Tél mobile :

Email : @

VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE¹

Salarié(e)

Intitulé du poste :

Fonctions exercées :

Nom et adresse de la structure employeur :

Tél: Email :@.....

En recherche d'emploi

Autre (préciser) :

* session de formation 2022/2024 ou 2023/2024 selon date rentrée choisie (cf. calendriers respectifs en pièces jointes).

¹ Cochez la case correspondant à votre choix sachant que, en cas d'effectifs insuffisants sur la session de décembre 2022, l'EFPP vous proposera de différer votre inscription sur la session de février ou mars 2023.

DIPLOMES SCOLAIRES, UNIVERSITAIRES, PROFESSIONNELS ET FORMATIONS SUIVIES

➤ Joindre une copie des diplômes, certificats ou attestations

Diplômes/Formations suivies	Organismes	Dates

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

➤ Joindre une copie des attestations

Fonctions occupées (à détailler dans le CV à joindre)	Employeurs	Dates

Stagiaire en situation de surdité

Nécessitant un accompagnement LSF²

oui

non

ALLEGEMENT DE FORMATION SOUHAITE

(dans le cadre des dispositions de l'arrêté du 8 juin 2004 et de la circulaire DGAS-4a n°2004-412 du 02 septembre 2004)

oui

non

➤ Joindre une demande écrite accompagnée des pièces justificatives

En fonction de l'expérience et diplômes requis, les allègements seront évalués avec le (la) candidat(e) au cours de l'entretien de sélection. Ils portent sur le DF2 (70h) et sur le stage professionnel (210h).

La décision finale est prise par la commission de sélection.

LE FINANCEMENT PREVU POUR LA FORMATION

Précisez le mode de financement envisagé (plan de formation, contrat/période de professionnalisation, CPF, OPCO ... ou personnel) :

➤ Joindre toute pièce justifiant du mode de financement retenu (attestation de prise en charge de l'employeur ; de l'organisme financeur)

Coordonnées de l'organisme financeur pour l'envoi de la convention de formation le cas échéant :

.....

Pour mon inscription à la sélection des candidats à la formation préparant au CAFERUIS,

je vous adresse ci-joint un chèque de **80 euros** à l'ordre de EFPP/Caferuis

En cas de désistement du fait du candidat, les frais d'examen restent acquis à l'EFPP.

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'admission, du règlement de fonctionnement, des conditions générales de vente et du projet pédagogique (téléchargeables sur le site www.efpp.fr), et certifie l'exactitude des renseignements fournis.

La signature vaut pour acceptation de l'ensemble des éléments du dossier

Date :

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

Photo d'identité à coller sur la présente fiche

Lettre de motivation explicitant et motivant votre projet de formation

CV avec copie des diplômes et/ou titres obtenus (les diplômes étrangers doivent obligatoirement être certifiés par le Rectorat du domicile) et des certificats d'employeurs et/ou attestations d'expériences, salariées ou bénévoles

Attestation pôle emploi pour les demandeurs d'emploi

En cas de demande d'allègement, lettre justificative

Les droits de sélection à verser par chèque, portant au dos vos nom et prénom.

Justificatifs de financement de la formation

Fournir l'attestation de reconnaissance de travailleur handicapé

² Les interprètes de langue des signes restent à la charge du stagiaire pendant la formation.

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale³ (C.A.F.E.R.U.I.S)

MODALITES D'ADMISSION – décembre 2022

Conditions d'accès à la formation

La formation au CAFERUIS est ouverte aux candidats remplissant les conditions suivantes :

I - Justifier d'un des diplômes suivants ⁴:

1. Diplôme au moins de niveau 5 (anciennement niveau III), délivré par l'État et visé à l'article L. 451-1 du Code de l'action sociale et des familles :
 - Diplôme d'État d'assistant de service social
 - Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
 - Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants
 - Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé
 - Diplôme de Conseiller en Économie sociale et familiale
2. Ou d'un diplôme homologué ou inscrit au Registre National de Certifications Professionnelles (RNCP) au moins de niveau 6 (anciennement niveau II).
3. Ou d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau 5 (anciennement niveau III) visés par le Code de la santé publique (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, etc.) et de deux ans d'expérience professionnelle⁵ dans le domaine social ou santé publique.
4. Ou d'un diplôme délivré par l'État ou diplôme national visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat, titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 5 (anciennement niveau III) et de trois ans d'expérience professionnelle¹ dans les secteurs de l'action sociale et médico-sociale ou de trois ans d'expérience dans une fonction d'encadrement.
5. ou d'un diplôme de niveau 4, délivré par l'État et visé par l'article L. 451-1 du Code de l'action sociale et des familles :
 - Diplôme de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)
 - Diplôme d'État de Moniteur Éducateur (DEME)

Et de quatre ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Nota bene : les candidats titulaires d'un diplôme délivré dans un autre État doivent fournir une attestation de comparabilité portant sur le niveau de ce diplôme dans le pays où il a été délivré. L'organisme habilité pour délivrer cette attestation est l'ENIC-NARIC (Art. 3 de l'Arrêté du 4 juillet 2007).

II - Satisfaire à un entretien individuel devant un jury composé d'un formateur et d'un cadre de l'action sociale, permettant d'apprécier le cursus et l'expérience du candidat, son engagement et son projet de formation. Cet entretien permet en outre de préciser les modalités de la formation, ses exigences et d'apprécier les éventuels allègements de formation auxquels le candidat peut prétendre.

Sessions d'entretiens d'admission : **mercredi 18 mai 2022, jeudi 23 juin 2022 (d'autres dates seront proposées ultérieurement).**

³ Texte d'application : Article. 2 de l'Arrêté du 8 juin 2004

⁴ Cf. nouvelle nomenclature (décret n°2019-14 du 8 janvier 2019)

⁵ Si les candidats réunissent les conditions de diplôme énumérées aux alinéas 3 et 4 et qu'ils occupent une fonction d'encadrement dans un établissement ou service social ou médico-social, aucune durée d'expérience n'est exigée.

Modalités d'inscription et d'admission

Le candidat se préinscrit en ligne depuis le site www.efpp.fr pour recevoir le dossier de candidature qu'il complète et adresse par voie postale à L'EFPP au plus tard 3 semaines avant l'une des dates d'entretien ci-dessus. L'EFPP convoque le candidat à l'entretien individuel puis lui adresse, sous huitaine, la décision du jury. En cas d'avis favorable, le candidat confirme par écrit sa décision d'entrer en formation pour la prochaine rentrée. Une commission d'admission - composée du directeur général ou du directeur de la formation continue ou de leurs représentants, du responsable pédagogique de la formation et d'un cadre de l'action sociale - arrête la liste des candidats admis à suivre la formation (promotion de 40 stagiaires maximum) et la soumet à la DRIEETS IDF.

Durée et calendrier

820 heures⁶ de décembre 2022 à octobre 2024 dont 400h d'enseignement théorique organisés à raison de 3 ou 4 journées de regroupement par mois (selon le calendrier ci-dessous) et 420h de stage pratique (soit 12 semaines de 35 heures) à réaliser hors établissement employeur d'avril à novembre 2023.

Calendrier en cours de d'élaboration.

Accessibilité handicap⁷

En sa qualité de ERP (Etablissement Recevant du Public) et dans sa démarche inclusive d'accueil de tous les publics, L'EFPP a mis en place des aménagements pour faciliter l'accueil, l'accès et la circulation de toute personne en situation de handicap tant au niveau de l'aménagement de ses espaces: un ascenseur, des portes automatiques... que dans l'accompagnement de ces publics (détails consultables sur notre site www.efpp.fr).

Marijane LOIZILLON : m.loizillon@efpp, référente santé-handicap de l'EFPP accompagne les étudiants ayant des besoins spécifiques, qui le souhaitent, dans leur parcours de formation.

⁶ Selon le cursus du candidat, le jury d'admission peut lui accorder un allègement de formation théorique de 70h (sur tout ou partie du DF2 du programme de formation) ou un allègement du stage pratique de 210 h.

⁷ Textes d'application : loi du 11 février 2005 et Articles L. 114 et L 123-4-1

Certificat d’Aptitude aux Fonctions d’Encadrement et de Responsable d’Unité d’Intervention Sociale⁸ (C.A.F.E.R.U.I.S)

MODALITES D’ADMISSION – février ou mars 2023

Conditions d’accès à la formation

La formation au CAFERUIS est ouverte aux candidats remplissant les conditions suivantes :

I - Justifier d’un des diplômes suivants ⁹:

6. Diplôme au moins de niveau 5 (anciennement niveau III), délivré par l’État et visé à l’article L. 451-1 du Code de l’action sociale et des familles :
 - Diplôme d’État d’assistant de service social
 - Diplôme d’État d’éducateur spécialisé
 - Diplôme d’État d’éducateur de jeunes enfants
 - Diplôme d’État d’éducateur technique spécialisé
 - Diplôme de Conseiller en Économie sociale et familiale
7. Ou d’un diplôme homologué ou inscrit au Registre National de Certifications Professionnelles (RNCP) au moins de niveau 6 (anciennement niveau II).
8. Ou d’un des diplômes d’auxiliaire médical de niveau 5 (anciennement niveau III) visés par le Code de la santé publique (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, etc.) et de deux ans d’expérience professionnelle¹⁰ dans le domaine social ou santé publique.
9. Ou d’un diplôme délivré par l’État ou diplôme national visé par le ministre chargé de l’enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d’études supérieures ou d’un diplôme, certificat, titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 5 (anciennement niveau III) et de trois ans d’expérience professionnelle¹ dans les secteurs de l’action sociale et médico-sociale ou de trois ans d’expérience dans une fonction d’encadrement.
10. ou d’un diplôme de niveau 4, délivré par l’État et visé par l’article L. 451-1 du Code de l’action sociale et des familles :
 - Diplôme de Technicien de l’Intervention Sociale et Familiale (TISF)
 - Diplôme d’État de Moniteur Éducateur (DEME)

Et de quatre ans d’expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l’article L. 312-1 du Code de l’action sociale et des familles.

Nota bene : les candidats titulaires d’un diplôme délivré dans un autre État doivent fournir une attestation de comparabilité portant sur le niveau de ce diplôme dans le pays où il a été délivré. L’organisme habilité pour délivrer cette attestation est l’ENIC-NARIC (Art. 3 de l’Arrêté du 4 juillet 2007).

II - Satisfaire à un entretien individuel devant un jury composé d’un formateur et d’un cadre de l’action sociale, permettant d’apprécier le cursus et l’expérience du candidat, son engagement et son projet de formation. Cet entretien permet en outre de préciser les modalités de la formation, ses exigences et d’apprécier les éventuels allègements de formation auxquels le candidat peut prétendre.

Sessions d’entretiens d’admission : **mercredi 18 mai 2022, jeudi 23 juin 2022 (d’autres dates seront proposées ultérieurement).**

⁸ Texte d’application : Article. 2 de l’Arrêté du 8 juin 2004

⁹ Cf. nouvelle nomenclature (décret n°2019-14 du 8 janvier 2019)

¹⁰ Si les candidats réunissent les conditions de diplôme énumérées aux alinéas 3 et 4 et qu’ils occupent une fonction d’encadrement dans un établissement ou service social ou médico-social, aucune durée d’expérience n’est exigée.

Modalités d'inscription et d'admission

Le candidat se préinscrit en ligne depuis le site www.efpp.fr pour recevoir le dossier de candidature qu'il complète et adresse par voie postale à L'EFPP au plus tard 3 semaines avant l'une des dates d'entretien ci-dessus. L'EFPP convoque le candidat à l'entretien individuel puis lui adresse, sous huitaine, la décision du jury. En cas d'avis favorable, le candidat confirme par écrit sa décision d'entrer en formation pour la prochaine rentrée. Une commission d'admission - composée du directeur général ou du directeur de la formation continue ou de leurs représentants, du responsable pédagogique de la formation et d'un cadre de l'action sociale - arrête la liste des candidats admis à suivre la formation (promotion de 40 stagiaires maximum) et la soumet à la DRIEETS IDF.

Durée et calendrier

820 heures¹¹ de février ou mars 2023 à octobre 2024 dont 400h d'enseignement théorique organisés à raison de 3 ou 4 journées de regroupement par mois (selon le calendrier ci-dessous) et 420h de stage pratique (soit 12 semaines de 35 heures) à réaliser hors établissement employeur d'avril à novembre 2023.

Calendrier en cours de d'élaboration.

Accessibilité handicap¹²

En sa qualité de ERP (Etablissement Recevant du Public) et dans sa démarche inclusive d'accueil de tous les publics, L'EFPP a mis en place des aménagements pour faciliter l'accueil, l'accès et la circulation de toute personne en situation de handicap tant au niveau de l'aménagement de ses espaces: un ascenseur, des portes automatiques... que dans l'accompagnement de ces publics (détails consultables sur notre site www.efpp.fr).

Marijane LOIZILLON : m.loizillon@efpp, référente santé-handicap de l'EFPP accompagne les étudiants ayant des besoins spécifiques, qui le souhaitent, dans leur parcours de formation.

¹¹ Selon le cursus du candidat, le jury d'admission peut lui accorder un allègement de formation théorique de 70h (sur tout ou partie du DF2 du programme de formation) /un allègement du stage pratique de 210 h.

¹²Textes d'application : loi du 11 février 2005 et Articles L. 114 et L 123-4-1

Autorisation de l'employeur à suivre la formation

Je soussigné(e) :

autorise

Madame, Mademoiselle, Monsieur :

.....

à suivre la formation CAFERUIS qui se déroulera à l'EFPP de décembre 2022 ou février/mars 2023 à octobre 2024 (400 heures + stage).

Fait à le

Signature et cachet de l'employeur

ATTESTATIONS DE PRESENCE EN CENTRE DE FORMATION :

Les attestations sont à envoyer mensuellement :

Au stagiaire : oui non

ou À l'employeur : oui non

Si employeur, organisme destinataire :

.....
.....
.....

Nom, prénom :

.....
.....

Fonction :

.....
.....

Service :

.....
.....

Adresse :

.....
.....
.....

Code postal : Ville

Fait à le

Signature et cachet de l'employeur

Signature du salarié